

PROPOSITIONS DE L'ASDCDE

OBJECTIF: 2,50 €/litre de carburant
à la pompe à Saül_

Il est plus que temps d'assurer aux professionnels et particuliers un approvisionnement régulier et un stockage aux normes en vigueur, ainsi qu'un prix de vente acceptable.

C'est une des conditions sine qua non de développement durable de notre commune.

DISPOSITIF SUGGERE

1 - La Mairie de Saül met à disposition un terrain pour le stockage du carburant aux normes en vigueur.

2 - L'infrastructure de stockage (une cuve inox de 1500 l pour l'essence, une cuve inox de 1500 l pour le gasoil, bac de rétention, abri, tuyauterie, pompes, alimentation électrique photovoltaïque) est financée par les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général, CCOG) sur des fonds prévus à cet effet.

3 - La logistique d'approvisionnement sur le littoral et la gestion de l'expédition sont assurées par le PAG.

Commentaire : Le Parc Amazonien de Guyane importe actuellement son carburant (quads, groupes électrogènes). Le transport est dérogatoire de la réglementation et le stockage à Saül n'est pas aux normes.

Que le logisticien du PAG soit chargé de traiter une commande de 400l ou de 1200l, cela ne fait pas de différence, le travail fourni est le même. Dans le dispositif suggéré, le PAG achèterait son carburant à Saül mettant ainsi en évidence son implantation citoyenne dans le tissu économique du village.

4 - La gestion de l'approvisionnement (carburant, gaz) ainsi que la distribution sont confiées à une nouvelle association loi 1901, dédiée exclusivement à cette activité et représentative de toutes les composantes des consommateurs.

Pour éviter les ruptures de flux, un contrat d'abonnement est passé avec le fournisseur et le transporteur aérien.

5 - Les coûts de transport, à concurrence de 15 rotations hélicoptérées annuelles (révisibles selon un échancier) sont subventionnés par les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général) en application du principe de continuité territoriale et en tant qu'aide au désenclavement des communes isolées.

6 - Des conventions sont établies entre les différents partenaires (Mairie, CCOG, Conseil Général, Conseil Régional, PAG, Association) pour assurer le fonctionnement du dispositif, sous l'autorité de la Préfecture de Guyane, qui contrôle les comptes de l'association, et décide de l'opportunité de la révision du tarif de vente aux particuliers.

CALCUL THEORIQUE DE LA SUBVENTION

- le prix moyen (essence et gasoil) acceptable et revendiqué par les consommateurs est de 2,50 € /l soit le prix actuel du litre à Maripasoula.

- Si l'association est en charge de l'entretien des infrastructures, une marge de 0,15€ /l doit être dégagée à cet effet, soit 2 250 € annuels pour une commande de 15 000l.

La subvention annuelle transport/entretien peut être estimée ainsi :

3,70 € prix actuel du litre	
2,50 € prix revendiqué	
Soit 1,20 €/l x 15 000 l annuels =	18 000 €
Entretien des infrastructures 0,15 €/l x 15 000 l =	2 250 €
<u>TOTAL</u>	<u>20 250 €</u>